Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_05-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N° DEL2026_03_05

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
M. LE BERRE Rémi donne pouvoir à Mme GUEGAN Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme EVENNO Charline
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 3 avril 2026
OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CREATION DE COMITES CONSULTATIFS POUR LA DUREE DU MANDAT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2143-2,

Considérant que le conseil municipal peut constituer comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal ; que ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants d'associations locales,

Considérant que Madame la Maire est chargée de désigner un président pour chaque comité consultatif ; que leur composition sera fixée lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sur proposition de Madame la Maire, afin de permettre aux personnes extérieures intéressées de se faire connaître,

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260410-DEL2026_03_05-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **CREE LES COMITES CONSULTATIFS SUIVANTS, POUR LA DUREE DU MANDAT :**

  - **Commission élargie culture, animations, tourisme et patrimoine,**
  - **Commission élargie vie associative,**
  - **Commission élargie petite enfance,**
  - **Commission élargie jeunesse et vie scolaire,**
  - **Commission élargie restauration scolaire,**
  - **Commission élargie sports et vie des clubs,**
  - **Commission élargie développement économique, commerce et artisanat,**
  - **Commission élargie sécurité, sûreté et prévention des risques,**
  - **Commission élargie agriculture, environnement et transition énergétique**

- **PRECISE QUE LA COMPOSITION DE CES COMITES SERA FIXEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, SUR PROPOSITION DE MADAME LA MAIRE, LORS D'UNE REUNION ULTERIEURE.**

VOTES : **29 pour**

A PLUVIGNER, LE 10.04.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :